

Les édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

Département : Vaucluse

Commune : Avignon

Appellation : Résidence Paul Valéry

Auteurs : Albert CONIL, Rasto KONIC

Date : 1975-1977

Labellisation : décision préfectorale du 21 février 2022

La résidence se situe dans la première couronne des extensions d'Avignon. Le programme est celui d'un immeuble en R + 4 de 11 logements, avec parking en sous-sol et locaux commerciaux. Il est réalisé au début des années 70, lors du développement de l'urbanisation de l'avenue Monclar par des immeubles collectifs. Le concept, innovant, consiste en la livraison d'un immeuble en plateaux libres avec une cage centrale et deux colonnes de gaines, les aménagements intérieurs étant décidés par les acquéreurs.

L'intégration au contexte urbain est assurée par un alignement sur le front bâti de l'avenue Monclar ainsi qu'un gabarit calé sur la construction voisine. La parcelle est occupée par l'immeuble bâti le long de l'avenue Monclar. La façade du rez-de-chaussée, parallèle à la voie, présente une certaine variété grâce à un dispositif à redents en léger retrait laissant la part belle aux trottoirs.

La volumétrie particulière des étages sur l'avenue est constituée par une succession de terrasses en redents dans l'objectif de favoriser une meilleure orientation des baies vers le sud-ouest, minimiser les vis-à-vis et ménager l'intimité des balcons. Le retrait est accentué par un dédoublement des redents, intégrant des jardinières. Le tout est disposé, cette fois, en porte-à-faux pour optimiser la surface des logements. Le niveau attique marquant un retrait par rapport aux étages précédents permet de s'inscrire en continuité avec le bâtiment voisin. Les toitures sont en terrasse.

Les logements sont pour la plupart traversants grâce à la disposition centrale de la cage d'escalier qui permet de dégager l'ensemble des façades. Les typologies vont du T2 au T5.

L'arrière de la parcelle est occupé par un jardin, offrant un espace dégagé sur le tissu pavillonnaire environnant. Les façades y sont en béton architectonique gris clair avec un langage de modénatures simples de joints creux et de cabochons en saillie au droit des trous de banches ; l'ensemble est soigneusement calepiné. Les espaces extérieurs collectifs sur la dalle de parking sont constitués d'une cour d'entrée minérale et d'un jardin-terrasse planté d'arbustes sur 40 cm de terre végétale et structuré par des éléments en béton architectonique brut : muret, gargouille, escalier. Les espaces extérieurs privés sont aménagés en terrasses-loggias en prolongement de chaque logement.



Copyright de la photo : CAUE 84, 2015

La résidence Paul Valéry répond à plusieurs des critères requis pour une labellisation Architecture contemporaine remarquable : singularité, notoriété de la réalisation et de ses concepteurs, référence manifeste à l'architecture brutaliste.

S'y ajoutent sa parfaite authenticité, sa qualité de conception et de réalisation, son très bon état d'entretien.

Auteur : DRAC PACA – CAUE 84, 2021